

Procès-verbal n°26 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	10/02/23
À :	10h
Présidence :	M. Didier CASANADA
Présents :	Mmes Martine JOLY, Nadine GRECO Mrs Daniel OLIVET, Jean-Pierre RIEU, Denis LASGOUTE,
Absents :	Mme Fatiha BADAOUI. Mr Sauveur ROMAGNOLE

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 25 de la réunion du 03/02/2023.

Championnat U12/U13

UTILISATION DE LA FMI

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION".

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.

U12 U13 D 1- POULE A

Match n° 25502070 : Académie Univers 2 – SC St Martin de Valgagues du 21/01/2023

La Commission,

Constatant l'absence de feuille de match (numérique et papier) à ce jour pour la rencontre en rubrique,

Constatant qu'aucune explication écrite n'a été fourni dans les délais impartis,

Agissant sur le fondement de l'article 72 alinéa 6 des RG du district Gard Lozère :

Art. 72 - Feuille de match

(...)

5. Le Club ne se conformant pas à ces dispositions est passible de la sanction prévue à l'article 53 des présents règlements.

6. Qu'elle soit sous forme numérique (FMI) ou papier, la non-transmission de la feuille de match dans les 15 jours suivant la rencontre, entrainera, outre l'amende prévue à l'alinéa précédent, la perte du match par pénalité au Club responsable, sauf cas de force majeure dûment constaté par la Commission compétente.

(...)

Considérant que le club recevant est responsable de la feuille de match (numérique ou papier),

Dit match perdu par pénalité à **Académie Univers (équipe recevante)** (moins 1 point).

Débit : 100 € pour absence de feuille de match (art 53 et 72 des RG du district Gard Lozère)



LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTEE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION"

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.

Dossiers Retour CSR :

**Dossier n°2022/2023-CSR-0194 Match n° 25503268 : ES MARGUERITTES 11 – AV. S ROUSSON 11 du 04/02/2023
Match programmé au Samedi 18 Février 10h30.**

**Dossier n°2022/2023-CSR-0193 Match n° 25503334 : ES MARGUERITTES 12 – US LA REGORDANE 15 du
04/02/2023
Match programmé au Samedi 18 Février 10h30.**

**Dossier n°2022/2023-CSR-0189 Match n° 25503387 : O ST HILAIRE LA JASSE 11 – SP C CASTANET NIMES 11 du
21/01/2023 Match perdu à Castanet par Forfait 30€ (-1Pt au classement)**

Foot Animation - U10 à U10/U11

ATTENTION : Application des Amendes à partir du 1 Novembre (tarifs saison 2022/2023) - Chapitre 4 RG du District.

Feuille de match ou de plateau incomplète (arbitre et/ou éducateur responsable et/ou dates de naissance et/ou numéro de licence non renseigné(s)) (U6 à U13) (Art. 53 et 72 RG District) **10 €/ Infraction**

Non-respect de la catégorie d'âge **30 €/ Infraction**

Inscription sur une feuille de match d'une personne non licenciée (Art. 51 RG District) **25 €/ Infraction**

ATTENTION : Application des Amendes à partir du 1 Novembre (tarifs saison 2022/2023) - Chapitre 4 RG du District.

Feuille de match ou de plateau incomplète (arbitre et/ou éducateur responsable et/ou dates de naissance et/ou numéro de licence non renseigné(s)) (U6 à U13) (Art. 53 et 72 RG District) **10 €/ Infraction**

Non-respect de la catégorie d'âge **30 €/ Infraction**

Inscription sur une feuille de match d'une personne non licenciée (Art. 51 RG District) **25 €/ Infraction**

**Les clubs qui veulent inscrire leur équipe U8 ou U8/U9 en ELITE :
DATE LIMITE VENDREDI 24 FEVRIER**

Début Rotation 4 - SAMEDI 11 MARS - U6 à U8/U9

Courriers des clubs :

- Lu en Commission le courrier du club de St Alexandre concernant son Plateau U8/U9 à Uzès du 21/01 et 04/02.



Coupe Gardoise U12/U13 : Qualifiés pour la finale du jeudi 18 Mai 2023 : ES Marguerittes / N. Métropole FF

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Didier CASANADA

La Secrétaire de Séance

Martine JOLY